

Article paru le 27 janvier 2022

## Fédération des Jardineries et Animaleries de France – EcoDDS : En 2022, REKUPO - le dispositif de récupération des produits chimiques de jardinage



Dans le cadre des projets collectifs de son Comité Opérationnel Développement Durable, la Fédération des Jardineries et Animaleries de France collabore depuis plus de deux ans avec EcoDDS. Créé par les industriels, les distributeurs et agréé par les pouvoirs publics, EcoDDS prend opérationnellement en charge la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets chimiques.

Cette société à but non lucratif a également pour mission d'inciter chaque citoyen et chaque professionnel à un geste de tri adapté, en proposant des dispositifs de collecte et de tri de proximité, dont font partie les bornes REKUPO en jardinerie.

REKUPO est un dispositif de collecte innovant, flexible, gratuit et sécurisé. Ce concept inédit est destiné aux points de vente volontaires et permet aux utilisateurs de produits chimiques de jardinage (engrais, phytosanitaires, désherbants, anti-mousses, insecticides) de déposer rapidement les produits vides, souillés ou avec un reste de contenu.

Grâce à l'implication des enseignes de jardinerie, l'année 2021 a montré le succès de ce dispositif : près de 150 bornes ont été déployées dans des jardinerie adhérentes à la Fédération et 2 tonnes de déchets phytosanitaires et biocides ont été collectées.

Ainsi, le déploiement de 100 nouvelles bornes inaugure le début de l'année 2022, avant d'accélérer la mise en place du dispositif dans toute la France pour un maillage encore plus performant.

Les déchets sont collectés par des opérateurs de déchets spécialisés, puis triés pour être valorisés énergétiquement (chauffage, électricité), éliminés dans des conditions

respectueuses de l'environnement, ou recyclés. Ce dispositif complémentaire permet d'offrir un service gratuit de proximité et de capter un gisement de déchets supplémentaire.

En effet, les bornes REKUPO en jardinerie ne freinent pas la collecte des phytosanitaires et biocides en déchetteries. Ainsi, des déchets chimiques du jardinage qui n'auraient pas été collectés dans les déchetteries municipales sont récupérés grâce au dispositif REKUPO.

**A propos d' EcoDDS :**

Créé par les industriels, les distributeurs et agréé par les pouvoirs publics, EcoDDS prend opérationnellement en charge la collecte, le tri, la valorisation et le recyclage des déchets chimiques. La société à but non lucratif assure le traitement dans des conditions respectueuses de la santé et de l'environnement des déchets chimiques utilisés pour le bricolage, la décoration, le jardinage, l'entretien de la maison ou du véhicule : peintures, enduits, colles, mastics, engrais, produits phytosanitaires, anti-mousses, filtres à huile, désinfectants piscine, etc.

Son action consiste à inciter chaque citoyen et chaque professionnel à un geste de tri adapté en proposant des dispositifs de collectes et de tri de proximité. EcoDDS couvre un réseau national de plus de 60 millions d'habitants et assure la collecte dans 4 500 points (déchetteries, reprises en points de vente, ports de plaisance etc.). EcoDDS encourage et accompagne les parties prenantes dans leur volonté d'accélérer la transition vers une société où l'usage des produits chimiques sera pleinement neutre pour l'environnement. **Plus d'informations sur : EcoDDS**

**A propos de la Fédération des Jardinerie et Animaleries de France :**

La Fédération des Jardinerie et Animaleries de France est l'organisation professionnelle représentative des distributeurs spécialisés de l'univers du jardin et de l'animalerie. Elle porte la voix des entreprises, sert les intérêts de la profession, valorise les métiers et promeut les bienfaits du vivant en réponse aux enjeux environnementaux. **Plus d'informations sur : Fédération des Jardinerie et Animaleries de France**